

Feuille de route d'orientation des appels à projet

Zones concernées : Karthala - Oichili

1. Contexte

Cette feuille de route a pour objectif d'orienter les binômes OSCL-OSIM dans la conception de projets répondant aux priorités identifiées par les communautés de la zone Tsinimouapanga dans le cadre du Projet Wamanga Wa Komor.

La zone PVB Karthala - Oichili est située au Sud-Est de la grande île. C'est une zone à forte vocation agricole avec des activités de pêche côtières.



Carte de Grande-Comore représentative des zones PVB sur l'île

2. Orientation générale du territoire

Thématique	Niveau de priorité
Économie verte	★★★★★ Très forte
Économie bleue	★★★★ Forte



3. Typologie des projets attendus

Les projets devront impérativement s'orienter vers un ou plusieurs axes prioritaires définis dans le tableau ci-dessous :

N°	Axes prioritaires	Exemples de projet (liste non exhaustive)
1.	Renforcement des capacités des producteurs, pêcheurs et jeunes	• Formations techniques en agriculture durable, élevage, pêche durable et économie verte et bleue • Accompagnement des jeunes vers les métiers de l'EVB • Démonstrations de bonnes pratiques • Création de champs-écoles et fermes pilotes ; • Accompagnement à la professionnalisation des acteurs.
2.	Développement des filières agricoles et halieutiques	• Création de fermes agroécologiques pilotes • Structuration des filières agricoles et halieutiques • Promotion de l'aquaculture communautaire • Amélioration des pratiques de production agricoles et halieutiques durables
3.	Valorisation et conservation des produits locaux	• Mise en place de chambres froides communautaires alimentées par des énergies renouvelables • Unités communautaires de transformation des produits agricoles et halieutiques • Amélioration du stockage et de la conservation • Organisation de circuits de commercialisation
4.	Protection et gestion durable des ressources naturelles	• Sensibilisation à la protection des ressources naturelles • Lutte contre la déforestation • Restauration des espaces dégradés • Protection des zones côtières • Actions de lutte contre la pêche non réglementée • Gestion communautaire des ressources naturelles
5.	Développement de l'écotourisme et de l'agrotourisme	• Valorisation des sites naturels • Développement d'activités d'écotourisme communautaire • Promotion de l'agrotourisme • Accompagnement des jeunes guides et entrepreneurs touristiques
6.	Structuration des organisations communautaires	• Création ou renforcement de coopératives agricoles et de pêche